Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261028-DLIB_20261014-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du :
22/10/2026

N° : 2026-10-14
Domaine d'intervention : 3.2
Nomenclature « Actes »

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 0
Représentés : 0
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pluguffan, dument convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Etaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique, M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme RAOUL Viviane.
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Etaient absents : 0

Mme LE LAN Mariannick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Désaffectation, déclassement de parcelles de terrain communal – rue Bleuñ Brug

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le plan cadastral et les documents de repérage des emprises communales situées rue Bleuñ Brug à Pluguffan, d'une superficie totale de 165 m² ;
CONSIDERANT que Finistère Habitat, office public de l'habitat, a mis en vente six logements sociaux situés rue Bleuñ Brug à Pluguffan ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261028-DLIB_20261014-DE

CONSIDERANT que, dans le cadre de cette opération, Finistère Habitat a manifesté le souhait d'acquérir auprès de la commune des bandes de terrain voisines de ses propriétés ;
CONSIDERANT que les emprises communales concernées, d'une superficie totale de 165 m², sont constituées de petits espaces verts et de délaissés d'accotement de voirie ;
CONSIDERANT que ces emprises ne sont affectées ni à l'usage direct du public ni à un service
public ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement des emprises concernées du domaine public communal, préalablement à leur cession à Finistère Habitat ;
Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés**,**
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

- **CONSTATE** la désaffectation des parcelles communales cadastrées section AC n° 212, 213, 214 et 225, sises rue Bleuñ Brug à Pluguffan, pour une superficie totale de 165 m² ;
- **PRONONCE** le déclassement de ces parcelles du domaine public communal ;
- **DIT** que ce déclassement est préalable à leur cession éventuelle à Finistère Habitat ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 octobre 2026
Certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Pascal LINCOT